

**Le recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine
Recteur de l'académie de Bordeaux
Chancelier des universités d'Aquitaine**

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment l'article 23,
VU la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'état, notamment l'article 12,
VU le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique,
VU le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'état,
VU l'arrêté ministériel du 1^{er} décembre 2011 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail des services déconcentrés relevant du ministère chargé de l'éducation nationale notamment les articles 5 et 7,
VU l'arrêté ministériel du 1^{er} décembre 2011 fixant le nombre de représentants de l'administration et du personnel aux comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail des services déconcentrés relevant du ministère chargé de l'éducation nationale notamment les articles 6 et 8,
VU les résultats des élections professionnelles du 4 décembre 2014,
VU l'arrêté en date du 7 janvier 2015 fixant la liste des organisations syndicales appelées à désigner des représentants au CHSCT académique et aux CHSCT départementaux,

ARRÊTE

Article 1 : L'arrêté du 11 janvier 2018 fixant la liste des membres du comité d'hygiène, de sécurité, et des conditions de travail de proximité de l'académie de Bordeaux est modifié comme suit :

a) Représentants de l'administration

Monsieur Olivier DUGRIP, Recteur de l'académie de Bordeaux

Madame Claude GAUDY, Secrétaire générale adjointe, déléguée aux relations et ressources humaines

b) Représentants des personnels

Membres titulaires

- FSU

Monsieur Patrick FAURENS, professeur certifié – Collège Jean Moulin - DAX

Monsieur Jean-Luc SABY, PEPS - Collège Damira Asperti – PENNE D'AGENAIS

Monsieur Jean-Luc MASSIAS, PLP - Lycée des Métiers Sud Périgord Hélène Duc - BERGERAC

Madame Valérie MARICHEZ, SAENES – DSDEN 24

- UNSA Education

Madame Evelyne FAUGEROLLE, professeure certifiée - Collège Les Lesques – LESPARRÉ-MEDOC

Madame Sylvie-Magali ANGELLA, infirmière - Lycée Grand Air – ARCACHON

- FNEC-FP-FO

Monsieur Pedro SANCHEZ, PLP – LP Aizpurdi - HENDAYE

Membres suppléants

- FSU

Monsieur Philippe JEANJEAN, professeur certifié – Collège Montaigne – LORMONT

Madame Myriam CASAU, assistante sociale - DSDEN des PYRENEES-ATLANTIQUES

Madame Yannick LAFAYE, Infirmière – LPO Jean Monnet - LIBOURNE

Madame Sylvie SALMOIRAGHI, professeure des écoles - Ecole maternelle Carnot - AGEN

- UNSA-Education

Madame Léatitia FUERTES, TRF - Lycée des Graves - GRADIGNAN

Monsieur Pierre SALQUE, proviseur - Lycée des Graves - GRADIGNAN

- FNEC-FP-FO

Madame Isabelle HAYE, Professeure des écoles – Ecole Fontaine les Eyquems – MERIGNAC

Article 2 : Monsieur le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, le **24 SEP. 2018**


Olivier DUGRIP